

850 Institution possédant les fonds (R)

Premier indicateur

Non défini
 ␣ Non défini

Second indicateur

Non défini
 ␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Institution possédant les fonds (R)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone comprend le code MARC ou le nom de l'établissement qui déclare détenir le document. On peut répéter la zone 850 si la taille d'une zone dépasse les limites du système en raison du nombre de sous-zones ‡a qu'elle contient.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateurs sont non définies; chacune contient un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a - Institution possédant les fonds

La sous-zone ‡a renferme le code MARC ou le nom de l'institution détenant le document. Voir l'Annexe I pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21.

850 ␣␣‡aAAP‡aCU‡aDLC‡aMiU

‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La zone 850 ne se termine pas par un point final.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

‡b - Fonds (MES DV PS) [PÉRIMÉ, 1990]

‡d - Dates extrêmes (MES DV PS) [PÉRIMÉ, 1990]

‡e - Mention de conservation (FO MES DV PS) [PÉRIMÉ, 1990]

[Page blanche]